

REÇU LE

19 FEV. 2026

PREFECTURE  
D'ILLE-ET-VILAINE



## DELIBERATION N° DCA 382-26 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Conseil d'Administration du Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle Vivant Bretagne/Pays de la Loire s'est réuni en visioconférence, le 12 février 2026 à 14h00, sur convocation en date du 5 février 2026 :

Nombre de membres :

- En exercice : 19
  - Présents : 13
  - Absents représentés : 3
  - Absents :
- |           |            |                |
|-----------|------------|----------------|
| Pour : 16 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
|-----------|------------|----------------|

Secrétaire de séance :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1431-1 et suivants ainsi que le R. 1431-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté de création de l'Établissement public de coopération culturelle dénommé « Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle vivant Bretagne / Pays de la Loire » en date du 4 novembre 2011 ;

Vu les statuts modifiés de 2021 de l'Établissement public de coopération culturelle dénommé « Pôle d'Enseignement Supérieur Spectacle vivant Bretagne / Pays de la Loire » et notamment l'article 20 relatif au budget, l'article 24 relatif aux recettes et l'article 25 relatif aux charges ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de l'EPCC ;

Vu la délibération 366-25 de l'Établissement adoptée le 19 décembre 2025 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire (ROB) ;

La Présidente expose à l'assemblée :

Considérant qu'il convient de voter le budget primitif 2026, la présidente propose à l'assemblée de voter le budget primitif 2026 en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement et en recettes et en dépenses pour la section d'investissement comme suit :

## SECTION FONCTIONNEMENT

Le budget primitif en section de fonctionnement s'élève à 2 644 729,94 €

### Dépenses de fonctionnement :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2026
Chapitre 011	Charges à caractère général	807 629,94
Chapitre 012	Charges de personnel	1 697 000,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	48 000,00
Chapitre 67	Charges spécifiques	5 000,00
Chapitre 042	Op. d'ordre de transfert entre section	86 000,00
Chapitre 014	Atténuations de produits	1 000,00
Chapitre 66	Charges financières	100,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 644 729,94</b>

### Recettes de fonctionnement :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2026
Chapitre 013	Atténuation de charges	10 000,00
Chapitre 70	Produit des services	285 000,00
Chapitre 73	Impôts et taxes	9 000,00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	1 918 183,00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	8 000,00
Chapitre 77	Produits spécifiques	-
Chapitre 042	Op. d'ordre de transfert entre section	67 810,04
Chapitre 002	Résultat reporté	346 736,90
<b>TOTAL</b>		<b>2 644 729,94</b>



## SECTION INVESTISSEMENT

Le budget primitif en section d'investissement s'élève à 201 306,50 €

### Dépenses d'investissement :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2026
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	9 000,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	31 000,00
Chapitre 13	Subventions d'équipement	93 496,46
Chapitre 040	Op. d'ordre de transfert entre section	67 810,04
<b>TOTAL</b>		<b>201 306,50</b>

### Recettes d'investissement :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2026
Chapitre 13	Subventions d'équipement	40 000,00
Chapitre 040	Op. d'ordre de transfert entre section	86 000,00
Chapitre 001	Résultat reporté	75 306,50
<b>TOTAL</b>		<b>201 306,50</b>

Après avoir délibéré, le conseil d'administration décide :

- De voter l'ensemble des chapitres et d'adopter le budget primitif 2026
- D'autoriser et d'inviter la présidente à prendre tout acte et toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Rennes, le 12 février 2026  
**Françoise Rubellin**  
Présidente



